

## Dans les petits villages, les rues sans nom et sans numéro vont disparaître

La loi 3DS vient d'étendre l'obligation de nommer et numéroter les voies aux communes de moins de 2 000 habitants, qui en étaient, jusque-là, exemptées. A la fin de 2021, 15 % des routes françaises n'avaient ainsi pas d'adresse précise.

Par Eléa Pommiers

Publié le 14 février 2022 à 17h18, mis à jour le 06 décembre 2022 à 11h01

· Lecture 5 min.



Panneaux de signalisation routière bilingues, en français et en breton, dans le village de Ploumilliau (Côtes-d'Armor). ALAIN LE BOT / PHOTONONSTOP

Donner son adresse ne relève pas toujours de la science exacte. Si la majorité des habitants français ont l'habitude de renseigner leur lieu de vie ou de travail par une formule normée qui accole un numéro et un nom de voie, d'autres sont obligés d'en passer par des « troisième rue à gauche après l'école » ou « dernière maison à droite dans le chemin à la sortie du village ». Obligés, parce que toutes les rues de France n'ont pas de nom ou de numéro, tant s'en faut.

Jusque-là, la loi française n'obligeait en effet que les communes de plus de 2 000 habitants à nommer leurs rues et à numéroter les bâtiments, soit seulement 15 % des municipalités. Dans beaucoup de petits villages, le lieu-dit ou le hameau fait ainsi souvent office d'adresse commune pour plusieurs habitations.

A la fin de 2021, il y avait un peu plus de 350 000 voies non numérotées en France, déclaraient les services de La Poste au *Monde*, soit 15 % de la totalité des voies dénommées – elles étaient 19 % à la fin de 2019. [Sur son site](#), l'entreprise rappelle aussi, qu'en 2019 2,3 millions de lieux et plus de trois millions de foyers et d'entreprises n'avaient ainsi pas d'adresse précise.

Ce particularisme aura bientôt fait long feu. [La loi relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et la simplification](#) (dite « loi 3DS »), définitivement [votée par le Parlement mardi 8 février](#), prévoit que les communes « mettent à disposition les données relatives à la dénomination des voies et la numérotation des maisons et autres constructions ».

Cette disposition, en vertu de laquelle les communes [devront alimenter une base nationale d'adresses standardisées](#) sous la forme « numéro, nom de voie, commune », instaure une obligation indirecte pour tous les villages, quelle que soit leur taille, de procéder à un « adressage » en bonne et due forme. Cette « base d'adresses nationale », librement accessible, a vocation à devenir une référence unique pour la localisation des lieux.

### Indispensable pour les secours

Cette loi devrait accélérer un mouvement déjà à l'œuvre depuis quelques années, par lequel les lieux-dits disparaissent progressivement des adresses postales. Le nombre de voies sans numérotation a ainsi diminué de moitié depuis 2018.

Cours en ligne, cours du soir, ateliers : développez vos compétences

Découvrir

Car une adresse qui se résume à un nom de hameau et se joue des GPS pose des problèmes pour les facteurs – qui ne connaissent pas tous les territoires où ils sont amenés à faire leurs tournées –, pour les livraisons de commandes réalisées en ligne – qui ont augmenté de 30 % entre 2019 et 2020 –, mais aussi pour les aides à domicile, ou les services de secours.

« Il y a quelques années, nous avons eu besoin des secours en urgence dans un hameau où une personne était tombée par terre », raconte par exemple Jean-

Gérard Didier, maire de La Croisille-sur-Briance (Haute-Vienne), 690 habitants, [au Populaire du Centre](#) :

« Nous avons joint les secours, mais les pompiers, venus de Corrèze, quand ils sont arrivés, étaient perdus, ils m'ont appelé sur le portable : "Vous êtes où ?", "on est là, à tel endroit", etc. Heureusement, cela n'a pas été dramatique, mais, ce jour-là, j'ai pris conscience qu'il fallait qu'on fasse quelque chose. »

*« L'absence d'adressage conduisait parfois à des situations dramatiques, surtout que les secours envoient de plus en plus des ambulances privées »,* explique Catherine Moulin, maire de Faux-la-Montagne (Creuse), 400 habitants, [à La Gazette des communes](#).

Le déploiement de la fibre optique a également décidé de nombreux maires à franchir le pas dans les petits villages. Pour être raccordé au réseau, chaque bâtiment doit, en effet, se voir attribuer un « code Hexaclé », qui n'enregistre les adresses géographiques que sous la forme « numéro, voie, commune ».

*« Tous les services qui dépendent de la géolocalisation ont transformé notre manière d'identifier les lieux »,* résume John Billard, vice-président de l'Association des maires ruraux de France (AMRF).

## Travail de longue haleine

La presse locale se fait ainsi l'écho d'un vaste mouvement de dénomination et de numérotation dans les villages. Ceux aux rues sans nom, mais aussi ceux, moins nombreux, nés d'une fusion de communes, qui voient désormais coexister en leur sein plusieurs « places de l'Eglise », « rue Nationale » ou « rue du Lavoir ».

C'est le cas par exemple, [relève Le Réveil normand](#), à Breteuil (Eure), issue de la fusion, en 2016, de Breteuil-sur-Iton, Cintray et La Guéroulde, où l'opposition regrette les désagréments engendrés par ces doublons. *« Un jour, on m'a livré des bouteilles d'oxygène [rue du Lavoir] à Cintray alors qu'elles étaient à destination de La Guéroulde »,* a expliqué une conseillère d'opposition de la commune, invitant la municipalité à revoir l'adressage dans le village.

**Lire aussi** | [Les petites communes françaises incitées à fusionner entre elles](#)

Un travail de chiffres et de lettres de longue haleine, comme le montre l'exemple du village de John Billard, Le Favril (Eure-et-Loir), 370 habitants. Il a fallu deux ans au maire pour identifier les lots et établir un adressage précis des trois rues sans nom de la commune.

## « Nous avons fait une réunion publique (...). On a essayé de se référer à l'histoire, au patrimoine »

Pour les services de la mairie, il s'agit de déterminer une juste dénomination des voies parmi les « routes », « rues », « allées » et autres « avenues », puis de leur choisir un nom. *« Nous avons fait une réunion publique, la population pouvait voir sur des plans les noms de voies attribués. On a essayé de se référer à l'histoire, au patrimoine »,* explique Philippe Sudrat, maire de Coussac-Bonneval (Haute-Vienne), 1 317 habitants, [au Populaire du Centre](#).

A La Croisille-sur-Briance, *« presque tous les noms de routes, de voies ou d'allées qu'on a créés ont été gardés avec l'origine du nom du lieu-dit tel qu'il est historiquement »,* a insisté le maire, affirmant que *« les gens y sont attachés »*.

*« Une bonne adresse, c'est une adresse qui est utilisée. Si elle n'a pas de sens pour les habitants, ça ne sert à rien »,* affirmait aussi, en juillet 2021, Christel Papillon-Violet, qui s'occupe des services d'adressage pour La Poste, [à l'Agence France-Presse](#), invitant les communes à garder la mémoire des lieux-dits dans les nouveaux noms.

## Un coût important pour les communes

Le travail de numérotation fait, lui, la part belle à un système étranger aux grandes villes françaises et encore mal connu : le système dit « métrique », qui attribue des numéros aux bâtiments en fonction de leur distance avec le début de la voie à laquelle ils appartiennent. Il n'est pas rare dans les villages aux nouvelles adresses de trouver des maisons au numéro 735.

*« Cette numérotation permet d'intercaler de nouveaux numéros sans modifier [celle] existante et sans risque de créer des numéros bis ou ter »* en cas de futures constructions sur des voies où le bâti est souvent peu dense, explique Tigéo dans [son guide méthodologique de l'adressage](#).

*« La Poste [comme d'autres prestataires] propose un dispositif d'accompagnement pour identifier les voies, organiser le numérotage et renseigner la base d'adresses locales »,* précise John Billard. *« Ça fait gagner du temps, mais ça a un coût. »* L'Agence nationale de la cohésion des territoires met aussi [des outils gratuits](#) à la disposition des communes pour les aider à créer et alimenter leur « base d'adresses locales ».

Le coût que pourrait représenter cette obligation a suscité des inquiétudes lors des débats sur la loi 3DS au Parlement. La commission des lois du Sénat avait supprimé du texte l'article – finalement rétabli et voté – instaurant cette obligation, au motif que « *l'impact sur les finances communales de la charge qui résulterait nécessairement ne peut, en l'absence de toute étude préalable, être estimé de manière certaine* ».

**Lire aussi** | [Les petites communes vont mieux financièrement](#)

Cédric Szabo, directeur de l'AMRF, souligne également qu'il faudra évaluer la faisabilité de la mesure. « *Si c'est matériellement impossible pour les petites communes, cela n'a pas de sens* », insiste-t-il :

« L'enjeu est de savoir comment elles vont pouvoir réaliser cet adressage sans que cela devienne une vulnérabilité. »

Les communes doivent, en effet, respecter de nombreuses normes, commander des panneaux, les faire poser, communiquer avec les habitants... A La Croisille-sur-Briance, la création des adresses pour les 150 voies a ainsi coûté plus de 40 000 euros à la commune, soit 7 % de son budget annuel, selon France 2. Il ne reste plus, désormais, qu'à positionner les panneaux et à attendre que les GPS enregistrent les nouvelles adresses qui devraient faciliter la vie des habitants.

**Mise à jour le 15 février 2022 à 10 h 30** : ajout d'une précision concernant les outils mis à disposition par l'Agence nationale des territoires qui ne figuraient pas dans la version initiale de l'article.

**Eléa Pommiers**

## Services



### Culture générale

Des leçons interactives par la rédaction pour tester vos connaissances.

[Découvrir](#)

**Codes promo** avec Savings United

Codes Promo Michael Kors

Codes Promo Celio

Codes Promo PrettyLittleThing

Codes Promo Calzedonia

Codes Promo NA-KD

Codes Promo Boohoo

Codes Promo ASOS

**Tous les codes promo**



### Conférences sur l'Histoire de l'art

Bénéficiez de 10 % de réduction sur nos cours avec votre abonnement.

[Réserver](#)